



ANNEXE SECTORIELLE

MEUBLE DE BUREAU

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la Propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique, ou d'informations de l'oeuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L122-10 à L122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie. Le Logo, le nom ainsi que le référentiel font l'objet d'un dépôt de marque à l'Institut National de la Propriété Industrielle : n°4380472 / 4380317.

ETHIKIS AD CIVIS

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE ET PARTICIPATIVE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE - 828 520 874 00029 - RCS DE TOULOUSE

SIÈGE SOCIAL : 17 RUE GRAMAT 31000 TOULOUSE

PRO@ETHIKIS.COM - 09 72 17 05 61

Périmètre produit	Meuble de bureau en bois de type, Armoire, Caisson, Casier, Bibliothèque, Table, Organisateur.
Hors périmètre produit	<ul style="list-style-type: none"> • Meuble en métal, meuble en verre, meuble suspendue, meuble d'assise, accessoire d'ergonomie.
Précisions importantes	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de l'ensemble des normes de protection, de sécurité, d'environnement et d'hygiène adapté aux marchés géographique de distribution et fonction des groupes de produit audités et de leurs compositions. • Respect des principes de responsabilité élargie du producteur et gestion des déchets d'équipements d'ameublement (DEA) en fonction du marché géographique de distribution. <p>La durabilité des meubles de bureau en bois repose en majeure partie sur leurs stabilités structurelles, leurs résistances aux efforts et leurs durabilités. (fiabilité et réparabilité).</p> <p>Des éléments d'appréciation de la qualité, à minima sur les points suivants, seront exigées afin de vérifier l'aptitude des produits à être utilisé durablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du bois et sensibilité hygrométrique (résistance au gonflement et taux d'humidité) • Résistance à la déformation (vrillage, tuilage, éclatement) • Rigidité et résistance à l'effort de la structure (flèche horizontale) • Durabilité et résistance à la charge (plateau de travail, piétement, étagère, tablette, fond de tiroir) • Durabilité et stabilité des assemblages et des fixations. • Réversibilité des assemblages • Durabilité des surfaces (tâches, rayures, choc, décoloration, chaleur) pour les revêtements stratifiés • Durabilité des mécanismes et des manoeuvres de transformations (portes, tiroirs, roulettes) • Durabilité des champs collés <p>Pré-recquis supplémentaire au référentiel transverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Norme de sécurité obligatoire (basculement) • Filière d'approvisionnement responsable : Certification ou label de type 1 • Qualité de l'air intérieur : Utilisation d'intrant à faible émission de composé organique volatile

I. Catégories de pièces et panes

Pièces fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Plateau de travail • Joue ou élément structurel • Pied • Renfort ou traverse • Tiroir • Porte • Rideau coulissant • Quincaillerie (charnière, rails, serrures, amortisseur) • Élément de rangement • Tablette et support de tablette • Etagère • Roulette
Pièces prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes
Pièces consommables	<ul style="list-style-type: none"> • Amortisseur de fin de course
Accessoires	<ul style="list-style-type: none"> • Passe câble • Verrou
Pièces d'entretien	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable selon la définition
Pièces vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> • Roulette • Plateau
Éléments de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Non identifié
Type de panes	<ul style="list-style-type: none"> • Déformation du bois (vrillage, tuilage, éclatement) • Altération des capacités d'assemblage des fixations • Altération des fonctions d'ouverture et fermeture (charnière, rail-glissière) • Altération des capacités de transformation (arrachement roulette, défaillance de changement de hauteur) • Altération des surfaces (rayure, impact, arrachement champ collé, dégradation revêtement par la chaleur...) • Altération de la stabilité ou de la rigidité de l'ensemble

II. Échelles d'accessibilité

L'échelle comporte 3 niveaux :

A	≤ 3 étapes ≤ 10 min tout utilisateur outils grand public
B	≤ 10 étapes ≤ 30 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté
C	≤ 20 étapes ≤ 60 min utilisateur expérimenté ou réparateur outils grand public, outils public expérimenté, outils professionnels
Étape : Opération permettant d'aboutir à la dépose d'une pièce, de fixation(s) ou à un changement d'outil.	

Outils :

- **Grand public** = Outils communs, à usage général, disponibles à tout public en distribution classique. (cf : liste outils norme PR EN 45554)
- **Public expérimenté** = Outils nécessitant des compétences pour leur utilisation et dont le coût peut représenter un frein (clé dynamométrique, fer à souder...).
- **Professionnel** = Outils nécessitant des connaissances ou des conditions d'utilisation particulières et dont le coût d'acquisition représente un investissement.

III. Critères du label selon l'annexe sectorielle

LE PRODUIT EST **CONÇU POUR DURER** DANS LE TEMPS

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 CONCEPTION			
MAJ	I.1.3.	Pièces consommables et accessoires	Les <u>pièces consommables</u> , <u>accessoires</u> et les pièces nécessitant un <u>entretien régulier</u> respectent l' <u>échelle d'accessibilité A</u> .
<p><i>Liste représentative mais non-exhaustive</i></p> <p>Pièces consommables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amortisseur de fin de course <p>Pièces d'entretien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non applicable selon la définition 			
KO	I.1.4.	Éléments de sécurité	Le remplacement et/ou le réarmement des <u>éléments de sécurité</u> produit et/ou utilisateur est prévu par le fabricant. Ces éléments respectent l'échelle d'accessibilité B.
<p>Échelle d'accessibilité limitée à 5étapes et 10 minutes.</p> <p><i>Liste non-exhaustive</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non identifié 			
KO	I.1.5.	Pièces vulnérables	Les <u>pièces vulnérables</u> sont définies en annexe sectorielle. Le remplacement de ces pièces respecte l'échelle d'accessibilité B.

Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 15 minutes.
Liste représentative mais non-exhaustive

- Plateau de travail
- Roulette

MIN	I.1.6	Non usage	Le constructeur identifie les conséquences de <u>non usage</u> du produit et doit informer le consommateur dans les recommandations d'usage de l'utilisation minimale nécessaire au bon fonctionnement du produit.
-----	-------	-----------	--

Pas de conséquence identifié dans le cadre d'une utilisation et d'un stockage conforme aux préconisations générales.

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE RÉPARABILITÉ ET DE SAV

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 DÉMONTAGE			
KO	II.1.1	Habillage du produit	Le corps du produit est démontable et permet d'accéder aux éléments internes en respectant l'échelle d'accessibilité B. Les <u>assemblages permanents</u> sont interdits à moins que la nature ou l'utilisation du produit le justifie en accord avec l'annexe sectorielle.

Assemblage permanent non justifiable, non autorisé.

LE PRODUIT REMPLIT LES CONDITIONS DE RÉPARABILITÉ ET DE SAV

MAJ	II.1.2	Accès aux pièces fonctionnelles	L'accès aux pièces fonctionnelles ne peut excéder l'échelle d'accessibilité C.
-----	--------	---------------------------------	--

Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes
Liste représentative mais non-exhaustive

- Tiroir avec ou sans rails
- Porte (charnière)
- Élément de rangement
- Etagère

MAJ	II.1.3	Accès aux pièces prioritaires	L'accès aux pièces prioritaires respecte l'échelle d'accessibilité B ou a fait l'objet d'un plan de fiabilisation.
Échelle d'accessibilité limitée à 5 étapes et 10 minutes. <i>Liste représentative mais non-exhaustive</i> <ul style="list-style-type: none"> • Plateau de travail • Ossature ou élément structurel • Pied • Renfort ou traverse • Roulette 			
KO	II.1.5	Batteries	Le constructeur justifie d'une solution pour le remplacement des batteries des appareils à fonctionnement autonome en accord avec l'annexe sectorielle.
Non applicable			
3 PIÈCES DÉTACHÉES			
KO	II.3.2	Temps de disponibilité	Le constructeur s'engage dans ses CGV sur la disponibilité des pièces détachées ou de remplacement du produit 5 à 10 ans minimum à partir de la fin de production de ce dernier. Le temps de disponibilité minimale requis est déterminé en annexe sectorielle.
10 ans			
MAJ	II.3.4	Prix des pièces détachées	<p>Les modalités d'achat des pièces détachées sont détaillées (prix moyen, réseau de distribution, ...). Le constructeur met tous les moyens en oeuvre pour limiter le total du prix des pièces fonctionnelles au prix de vente maximum conseillé HT du produit.</p> <p>La valeur d'une de ces pièces fonctionnelles ne pourra dépasser le pourcentage fixé en annexe sectorielle du prix de vente maximum conseillé HT du produit.</p>
Pourcentage fixé à 30 %			

LE PRODUIT PRÉSENTE DES **GARANTIES SUPÉRIEURES** À LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Niv.	Réf.	Domaine	Critères
1 GARANTIE LONGUE DURÉE GRATUITE			
KO	III.1.1	Temps de garantie	Le temps de garantie avec présomption du défaut d'antériorité est déterminé en annexe sectorielle. Ce temps ne peut être inférieur à 24 mois.
24 mois			

MAJ	III.1.2	Conditions de garantie	Pour les catégories de produit considérées de « grande utilité », le constructeur prévoit la mise à disposition d'un bien de remplacement à l'acheteur pendant la période d'immobilisation pour réparation.
Non applicable			
MAJ	III.1.3	Exclusion de garantie	Les exclusions de garantie ne doivent pas être abusives au regard des conditions d'utilisation normale du produit. Elles seront définies en annexe sectorielle.
Pas d'exclusion de garantie abusive identifiée			

IV. Mode de preuve :

Bureau en bois : XP D62-042 ou NF OEC

- Qualité du bois et sensibilité hygrométrique (résistance au gonflement et taux d'humidité) :
 - Éléments de preuves ou allégations en relation avec la norme de référence EN 317
 - Règles de pratiques du métier établissent des taux d'humidité pour lesquels le bois est utilisable sans risque de déformation ultérieure.
- Résistance à la déformation (vrillage, tuilage, éclatement) :
 - Planéité du plateau (post-production, post-assemblage)
 - Résistance aux conditions atmosphérique en lien avec l'utilisation du meuble sans déformation
- Résistance aux efforts et rigidité de la structure selon EN 527-2
 - Résistance à la charge statique horizontal (fatigue horizontale)
 - Durabilité horizontale
 - Résistance de la structure et surveillance de l'amplitude sous effort horizontal
- Durabilité et résistance à la charge selon EN 527-2 (plateau) ou EN15372 (rangement) :
 - EN 14749 en usage domestique
 - EN 16121 pour usage « non-domestique »
 - EN 14073-2 propre au bureau
- Durabilité des manœuvres de transformation et des éléments extractibles :
 - EN 1730 ouverture/fermeture porte
 - EN 527-2 Réglage en hauteur de la table
 - EN 16121 Equipement de rangement (portes et tiroirs) selon méthode EN 1730
 - EN 16121 Résistance des supports de tablette et des glissières de tiroirs
 - NF EN 13759 ou équivalent si le bureau comporte des éléments de mobilités (roues, roulettes...)
- Durabilité et stabilité des assemblages et des fixations : EN 527-2
- Réversibilité des assemblages :
 - EN 716 et EN716-1 (les parties amovibles et/ou réversibles peuvent être ré-utilisées après un ou plusieurs démontages. Les vis auto-taraudeuses ne doivent pas être utilisées pour l'assemblage des différents composants conçus pour être enlevés ou desserrés)
- Durabilité des surfaces (abrasion, rayure, choc, UV, liquide chaud, liquide froid) et notamment du plateau :
 - NF D 60-050 méthodes d'essais selon le revêtement
 - Indication technique du producteur de panneaux selon EN 438-2

- Qualité et résistances des revêtements de recouvrement (peinture, vernis, peinture en poudre, thermo laquage...) aux agressions en lien avec l'usage : Indication technique du producteur selon les références normatives adaptées aux produits
 - Abrasion
 - Rayure
 - Chocs
 - UV
 - Liquide chaud
 - Liquide froid
- Durabilité des champs collé :
 - Donnée de suivie Sav
 - Echantillon test
 - Pellage

Organisateur :

Idem Bureau bois

Respect des norme de sécurité pour le basculement (prérequis)

Durabilité roulettes (résistance à l'arrachement)

Résistance à la chute

Armoire, Bibliothèque :

- Respect des norme de sécurité pour le basculement (prérequis)
- Rigidité de la structure (NF D 62041 ou équivalent)
 - Résistance à la charge statique horizontale
 - Durabilité horizontale
- Résistance à la déformation sous charge statique verticale (plateau, fond de tiroir, tablette, support de tablette) selon NF D 62041, EN 16121, ou exigences NF OEC.
- Durabilité des manœuvres de transformation :
 - Manœuvre ouverture/fermeture porte selon EN 16121 ou exigences NF OEC
 - Résistance à la fatigue verticale selon EN 16121 ou exigences NF OEC
- Durabilité des éléments extractibles selon :
 - NF D 62041, EN 14074, EN 16121
 - Normes spécifiques aux coulisses.
 - Éléments de preuves du producteur (fiche technique avec informations pertinentes et test associé)

Résistance des supports de tablette et des glissières de tiroirs++

Caisson, Casier :

Idem Bureau

V. Remerciements

La société coopérative Ethikis, en charge de la rédaction de la présente annexe sectorielle tient à remercier les différentes personnes ayant pris part à la rédaction de ce document.

Responsable de rédaction : Florent Preguesuelo - florent@ethikis.com